



RSM France

Bureau de Laval

9 Place des 7 et 15 juin 1944

53000 Laval

T 02 43 02 90 00

www.rsmfrance.fr

EURL A.T.V.(ASSISTANCE TELE VIDEO)

Rue de Berlin

53000 LAVAL

SIRET 47897504800016

ETATS FINANCIERS ANNUELS
du 01/05/2024 au 30/04/2025

Copie certifiée conforme

Signé par :

Nicolas PLAU

F32CC57188974D7...

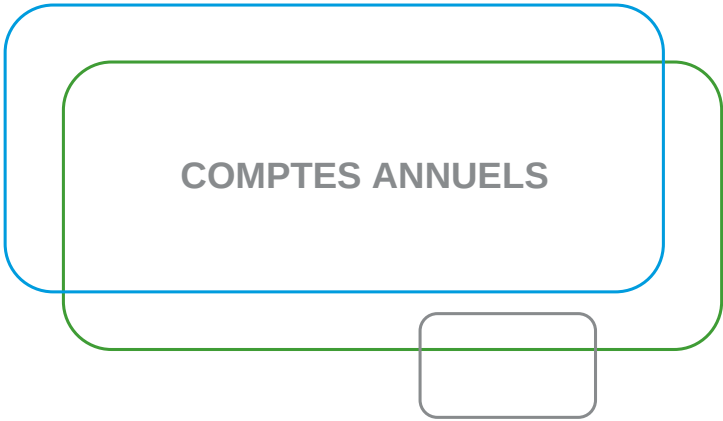
SAS de commissariat aux comptes et d'expertise comptable inscrite à Paris.

Siège social : 26 rue Cambacérès 75008 Paris - Capital de 100 000 € - RCS Paris 800 709 891 - Code NAF 6920Z - TVA FR54800709891

RSM France est membre du réseau RSM et exerce ses activités sous le nom RSM. RSM est le nom commercial utilisé par les membres du réseau RSM.

Chaque membre du réseau RSM est un cabinet indépendant d'audit, expertise comptable et conseil qui exerce pour son propre compte.

Le réseau RSM n'est pas une entité juridique à part entière.



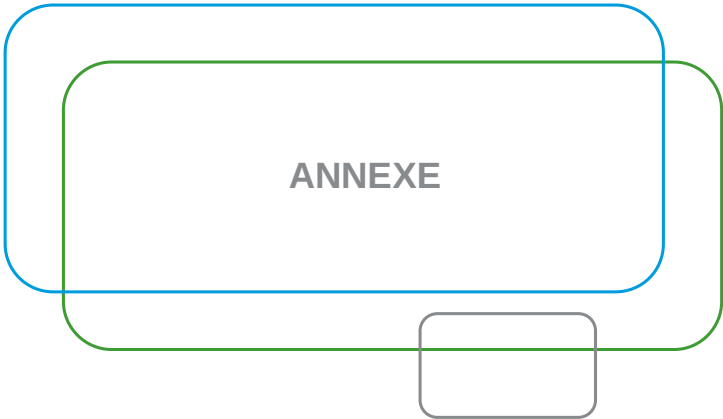
COMPTES ANNUELS

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 30/04/2025 12 mois	Net 30/04/2024 12 mois
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	24 661	23 675	986	611
Fonds commercial (1)	126 960		126 960	126 960
Autres immobilisations incorporelles	15 891	15 891		
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains	10 917	10 917		61
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	17 623	12 289	5 334	8 271
Autres immobilisations corporelles	278 744	219 852	58 892	43 879
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	1		1	1
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	6 419		6 419	6 419
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	481 216	282 624	198 591	186 202
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	32 777		32 777	33 560
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	63 686	658	63 028	72 097
Autres créances	6 274		6 274	12 233
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement	34 176		34 176	54 176
Disponibilités	126 094		126 094	120 801
Charges constatées d'avance (3)	2 285		2 285	5 521
TOTAL ACTIF CIRCULANT	265 293	658	264 634	298 388
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	746 508	283 283	463 226	484 590
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan passif

	30/04/2025 12 mois	30/04/2024 12 mois
CAPITAUX PROPRES		
Capital	4 000	4 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	400	400
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	234 677	251 428
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	-1 580	-7 751
Subventions d'investissement	2 797	3 730
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	240 294	251 806
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	58 026	48 699
Emprunts et dettes financières diverses (3)	166	289
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	49 700	50 734
Dettes fiscales et sociales	115 010	132 886
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	29	177
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	222 931	232 784
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	463 226	484 590
(1) Dont à plus d'un an (a)	39 128	26 667
(1) Dont à moins d'un an (a)	183 803	206 117
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		



ANNEXE

Règles et méthodes comptables

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/04/2025, dont le total est de 463 226 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 1 580 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/05/2024 au 30/04/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/04/2025 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels. Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (y compris les frais accessoires) pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : de 1 à 3 ans
- * Aménagements des terrains : 50 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Règles et méthodes comptables

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat et autres coûts directement attribuables au coût de revient des stocks.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement sont étalées sur plusieurs exercices.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé d'accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 3,35 %
- Taux de croissance des salaires : 1 %
- Age de départ à la retraite : 64 ans
- Taux de rotation du personnel : 0,32 %
- Table de taux de mortalité : INSEE2024

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	126 960			126 960
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	39 902	650		40 552
Immobilisations incorporelles	166 862	650		167 512
- Terrains	10 917			10 917
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	17 623			17 623
- Installations générales, agencements aménagements divers	27 720			27 720
- Matériel de transport	176 688	30 005		206 693
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	39 095	5 236		44 331
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	272 043	35 241		307 284
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	1			1
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	6 419			6 419
Immobilisations financières	6 420			6 420
ACTIF IMMOBILISE	445 325	35 891		481 216

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	650	35 241		35 891
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice	650	35 241		35 891
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice				

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	30/04/2025
Éléments achetés	126 959
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	126 960

Le fonds commercial n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an, et dès qu'il existe un indice de perte de valeur. Ce test conduit à constater une dépréciation lorsque la valeur d'usage du fonds commercial est inférieur à sa valeur nette comptable.

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	39 291	275		39 566
Immobilisations incorporelles	39 291	275		39 566
- Terrains	10 856	61		10 917
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	9 352	2 937		12 289
- Installations générales, agencements aménagements divers	23 192	750		23 942
- Matériel de transport	138 107	17 539		155 646
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	38 324	1 940		40 264
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	219 831	23 226		243 058
ACTIF IMMOBILISE	259 123	23 502		282 624

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 78 665 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	6 419		6 419
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	63 686	63 686	
Autres	6 274	6 274	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	2 285	2 285	
Total	78 665	72 245	6 419
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	245
Autres créances	279
Disponibilités	
Total	524

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 4 000,00 euros décomposé en 400 titres d'une valeur nominale de 10,00 euros.

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 222 931 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	58 026	18 898	39 128	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	49 700	49 700		
Dettes fiscales et sociales	115 010	115 010		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	195	195		
Produits constatés d'avance				
Total	222 931	183 803	39 128	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	35 000			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	25 665			
(**) Dont envers les associés	166			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 166 euros.

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	94
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 804
Dettes fiscales et sociales	77 504
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
Total	89 402

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Montant
Charges d'exploitation	2 285
Charges financières	
Charges exceptionnelles	
Total	2 285

Autres informations

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 102 971 euros
La société ATV dispose d'un capital sur son contrat IFC non cadre Swisslife au 30/04/2025 de 21 024 €.

L'engagement IFC au 30/04/2025 est donc estimé à 81 947 €

Pour un régime à prestations définies, il est fait application de la recommandation n°2013-R.02 du 7 novembre 2013.

A.T.V. (ASSISTANCE TELE VIDEO)

Société À Responsabilité Limitée au capital de 4 000 €

Siège social : Rue de Berlin - Parc d'activité les Bozées

53000 LAVAL

478 975 048 RCS LAVAL

TEXTE DE LA DECISION ANNUELLE D'AFFECTATION DE RESULTAT PRISE PAR L'ASSOCIE UNIQUE DU 17 SEPTEMBRE 2025

DEUXIÈME DECISION

L'associé unique décide d'imputer la perte de l'exercice clos le 30 avril 2025, s'élevant à -1 579,68 €, de la manière suivante :

- Une perte de	-1 579,68 €
- Imputée au compte « autres réserves »	-1 579,68 €
- Prélevé sur le compte « autres réserves ».....	400,00 €
- A titre de dividendes à l'associé unique.....	400,00 €

Soit 1 € par part,

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 avril 2025 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à la totalité du dividende distribué.

Ce dividende sera mis en paiement à compter de ce jour et au plus tard le 30 septembre 2025.

L'associé unique approuve la prise en charge par la Société des cotisations sociales dues sur les dividendes versés au gérant majoritaire.

L'associé unique déclare être informé que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1^{er} janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2 %. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

L'associé unique reconnaît avoir été informé qu'en application de l'article L. 131-6, III, 2° du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par l'associé qui a le statut TNS dans la Société :

- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de son compte courant,
- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de son compte courant.

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'associé unique, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle qu'il a été procédé à une distribution de dividendes, au titre des trois derniers exercices, à savoir :

EXERCICE	DIVIDENDES	MONTANT ELIGIBLE A LA REFACTION DE 40%
30.04.2024	9 000 €	9 000 €
30.04.2023	9 000 €	9 000 €
30.04.2022	8 000 €	8 000 €

Copie certifiée conforme par la gérance

Signé par :

F32CC57188974D7...